

**Préavis municipal N° 2017 / 05**

Rapport de la commission

---

**Réfection des infrastructures agricoles – étape 3**  
**Demande de crédit de CHF 850'000.- pour la réfection de collecteurs d'eau à Mur, Salavaux et**  
**Constantine**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission composée de Jean-Michel Loup, Claire-Marie Spahr et Raphaël Vincent, s'est réunie le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017 pour l'examen du préavis municipal cité en titre. Lors de cette réunion, M. Albert Gavillet, municipal en charge des domaines nous a fourni tous les documents et plans nécessaires à l'étude et la compréhension du dossier. Il a répondu à toutes nos questions et nous l'en remercions.

1. Collecteur N° 102 à Mur « Les Paquis-Forel »  
Ce collecteur datant d'avant 1948 est actuellement sous-dimensionné pour les infrastructures existantes ce qui engendre plusieurs débordements par année.
  
2. Collecteur N°103 à Salavaux « Les Grands Morteys »  
Pour la réfection de ce collecteur, 3 variantes ont été étudiées par le bureau NPPR ingénieurs et géomètres à Avenches. La plus judicieuse et également la moins coûteuse a été retenue, il s'agit de celle qui sépare les eaux du secteur amont (au-dessus de la route cantonale Salavaux-Villars) et du secteur aval. Les premières sont acheminées directement à la Glâne grâce au tracé qui suit le chemin agricole qui se trouve 1m à 1m30 plus haut que le terrain agricole avoisinant. La pente est ainsi suffisante.  
Les eaux du secteur aval (entre la route cantonale et la Glâne) sont exclusivement des eaux de drainage. Celles-ci sont acheminées dans la station de relevage existante car la pente est insuffisante pour l'acheminer directement dans la Glâne. Un montant de CHF 25'000.- est prévu pour l'adaptation de la station de pompage.
  
3. Réfections diverses de collecteurs à Montmagny-Constantine  
6 endroits doivent être réparés suite à des effondrements ou fissures.

En conclusion, nous estimons que ces travaux sont nécessaires à l'entretien des biens communaux, et nous recommandons au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Pour la commission :

Jean-Michel Loup

Claire-Marie Spahr

Raphaël Vincent